Mis en ligne le : 28/11/2023



Séance du Conseil Municipal du vendredi 17 novembre 2023

Délibération du Conseil Municipal Ville de Villiers-le-bel

Séance ordinaire du vendredi 17 novembre 2023

N°11/Marchés publics

Autorisation de signature - Accord-cadre de travaux d'entretien et d'aménagement de voirie et réseaux divers du patrimoine communal

Le vendredi 17 novembre 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 9 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire: Mme Véronique CHAINIAU

Présents: M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés: M. Gourta KECHIT par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Hakima BIDELHADJELA par Mme Véronique CHAINIAU, M. Cémil YARAMIS par M. Cédric PLANCHETTE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO par M. Mohamed ANAJJAR, Mme Virginie SALIBA par M. Jean-Pierre IBORRA, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

Absent excusé : M. Hervé ZILBER

Absent:

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le marché de travaux d'entretien, réparation et construction de réseaux d'assainissement d'eaux usées et pluviales des bâtiments communaux, aménagement de la voirie communale, espaces extérieurs des bâtiments et équipements communaux se termine le 5 novembre 2023.

Par conséquent, une nouvelle consultation, concernant l'accord-cadre de travaux pour les travaux d'entretien et d'aménagement de voirie et réseaux divers du patrimoine communal, a été lancé le 1er août 2023 sous la forme d'un appel d'offres ouvert de niveau européen, publiée au BOAMP et au JOUE le 4 août 2023 ; la date limite de remise des plis était fixée au 18 septembre 2023 à 12 heures.

M. le Maire précise que ce marché est passé selon les seuils annuels minimum et maximum suivants :

Minimum HT	Maximum HT
583 333,00 €	2 083 333,00 €

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.



Séance du Conseil Municipal du vendredi 17 novembre 2023

M. le Maire précise que l'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an, à compter de la date de notification du contrat et qu'il est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, ne pourra excéder 4 ans.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que 5 sociétés ont répondu. Ces offres ont été ouvertes, analysées et proposées pour l'attribution en Commission d'appel d'offres du 24 octobre 2023.

M. le Maire informe les membres du Conseil que la Commission d'appel d'offres a attribué cet accord-cadre au groupement EMULITHE (mandataire)-COCHERY (cotraitant) dont le siège social est sis, Voie de Seine – 94290 VILLENEUVE LE ROI.

Par conséquent, M. le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer l'accord-cadre de travaux pour les travaux d'entretien et d'aménagement de voirie et réseaux divers du patrimoine communal avec le groupement EMULITHE (mandataire)-COCHERY (cotraitant) dont le siège social est sis, Voie de Seine - 94290 VILLENEUVE LE ROI.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code de la Commande Publique,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres du 24 octobre 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 7 novembre 2023,

AUTORISE M. le Maire à signer l'accord-cadre de travaux pour les travaux d'entretien et d'aménagement de voirie et réseaux divers du patrimoine communal avec le groupement EMULITHE (mandataire) - COCHERY (cotraitant) dont le siège social est sis, Voie de Seine - 94290 VILLENEUVE LE ROI.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 28 - Contre : 6 - Abstention : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,

Mme Véronique CHAINIAU

le Maire. uis MARSAC

2 8 NOV. 2023

Publication le:

Transmission en Sous-préfecture le :